

RENWEZ	Mme Annie JACQUET M. Jean-Pierre GRIZOU M. Patrick MONVOISIN
RIMOGNE	M. Yannick ROSSATO M. Jean-Marie DRUART
ROCROI	M. Denis BINET M. Brice FAUVARQUE Mme Sylviane BENTZ
SAINT MARCEL	Mme Sophie LAGNY, suppléante de M. Daniel THIEBAUX
SEVIGNY LA FORET	Mme Maryse COUCKE
SORMONNE	M. François DENEUX
SURY	M. Patrice RAMELET
TAILLETTE	M. Christian MICHAUX
THILAY	Mme Nicole JEANNESSON M. Bruno LELIEUX
THIS	M. Geoffrey THEVENIN
TOURNAVAUX	M. Luc LALLOUETTE
TREMBLOIS LES ROCROI	M. Fabrice MAURICE

ABSENTS EXCUSES (3):

BOGNY SUR MEUSE	M. William NOEL, ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie SGIAROVELLO
MONTHERME	Mme Claudie LATTUADA, ayant donné pouvoir à M. Aurélien PAYON
ROCROI	Mme Jacinthe DA SILVA

ABSENTS NON EXCUSES (1):

SAINT MARCEL	M. Daniel THIEBAUX, remplacé par sa suppléante, Mme Sophie LAGNY
--------------	---

Titulaires en exercice :	53
Membres présents :	50
Absents excusés :	3
Absents non excusés :	1
Pouvoirs :	2
Votants :	52, dont 2 pouvoirs

Assistaient également à la réunion Monsieur Joël GABRIEL de la commune de Rocroi, Monsieur Éric GALAND, Directeur Général des Services, Madame Carole DISTAVE, responsable du Pôle Services Généraux, Monsieur Christel COURTY, responsable du pôle Environnement, Monsieur Pierre SALMON, responsable du pôle Développement Economique, Madame Aurélie LEMERET, responsable du pôle Coopération Jeunesse et Social, Madame Elsa PEREIRA, responsable du pôle Finances –Affaires Juridiques et Financières, Monsieur Marc SUMERA, responsable du pôle Développement Touristique, Monsieur Nicolas ELIET, responsable du pôle Infrastructures – Travaux, Monsieur David LEONARD, responsable du pôle Culture, Madame Anaïs MAHAUT, responsable du pôle Urbanisme – Habitat et Madame Julie BLUNAT, Adjoint Administratif.

50 membres étant présents et le quorum étant ramené à 27, l'assemblée peut délibérer valablement.

Est nommée secrétaire de séance, Madame Maryse COUCKE, Maire de la commune de Sévigny La Forêt.

I- ADMINISTRATION GENERALE

- Installation du nouveau Conseil Communautaire

Les nouveaux membres de l'assemblée s'installent et nous pouvons débiter la séance par l'Election du Président.

- Election du Président

Monsieur Luc LALLOUETTE, doyen d'âge des membres présents du Conseil communautaire, prend la Présidence de l'assemblée en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT.

Monsieur Luc LALLOUETTE invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, après avoir constaté que les conditions de quorum soient remplies et fait appel de candidatures pour ce poste.

Monsieur Luc LALLOUETTE propose la candidature de Monsieur Régis DEPAIX, Maire de la commune de Montcornet, pour occuper la fonction de Président.

Monsieur Luc LALLOUETTE désigne la doyenne et la benjamine de l'assemblée comme assesseurs :

- Madame Sylviane BENTZ
- Madame Sandie PHILIPPOT

Monsieur Luc LALLOUETTE déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Les deux assesseurs procèdent aussitôt au comptage et au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats des votes :

Dépouillement : 52 bulletins sont trouvés dans l'urne

Dont : 1 bulletin blanc

Ont obtenu	:	M. Régis DEPAIX	:	50 VOIX
		M. Kevin GENGOUX	:	1 VOIX

Monsieur Régis DEPAIX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu Président de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Fixation du nombre et Election des Vice-Présidents

Monsieur Régis DEPAIX, nommé Président de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » remercie les Conseillers Communautaires pour leurs suffrages et effectue une courte déclaration en précisant les grands orientations politiques pour l'économie, le tourisme, et l'environnement.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 11 vice-présidents, en fonction de 11 axes définis correspondant à la Présidence des 11 Commissions :

1- Poste de 1^{er} Vice-Président :

- Organisation et gestion des contrats de financement,
- Remplacement en cas d'absence du Président pour les affaires courantes de la Communauté de Communes,
- Représentation de la Communauté de Communes dans tous domaines en absence du Président.

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Kevin GENGOUX.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
M. Kévin GENGOUX : 47 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 4
Bulletins « NULS » : 1

Monsieur Kévin GENGOUX ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 1^{er} vice-président.

2- Poste de 2^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« SERVICE GENERAUX »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Denis BINET.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
M. Denis BINET : 51 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 1

Monsieur Denis BINET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 2^{ème} Vice-Président.

3- Poste de 3^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Denis DISY.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
M. Denis DISY : 43 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 9

Monsieur Denis DISY ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 3^{ème} Vice-Président.

4- Poste de 4^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Maryse COUCKE.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
Mme Maryse COUCKE : 46 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 6

Madame Maryse COUCKE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée 4^{ème} Vice-Présidente.

5- Poste de 5^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« URBANISME - HABITAT »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur André LIEBEAUX.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
M. André LIEBEAUX : 48 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 4

Monsieur André LIEBEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 5^{ème} Vice-président.

6- Poste de 6^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« ENVIRONNEMENT »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Elisabeth BONILLO - DERAM

Monsieur Luc LALLOUETTE propose, également, sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins

Mme Elisabeth BONILLO - DERAM : 38 VOIX, dont 2 pouvoirs

M. Luc LALLOUETTE : 11 VOIX

Bulletins Blancs : 3

Madame Elisabeth BONILLO ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée 6^{ème} Vice-présidente.

7- Poste de 7^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Patrice RAMELET.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins

M. Patrice RAMELET : 49 VOIX, dont 2 pouvoirs

Bulletins Blancs : 3

Monsieur Patrice RAMELET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 7^{ème} Vice-président.

8- Poste de 8^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« CULTURE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Nicole JEANNESSON.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement	:	52 bulletins
Mme Nicole JEANNESSON	:	48 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs	:	3
M. Mickaël LECLERE	:	1

Madame Nicole JEANNESSON ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée 8^{ème} Vice-Présidente.

9- Poste de 9^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« INFRASTRUCTURES - TRAVAUX »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Alain MOUS.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement	:	52 bulletins
M. Alain MOUS	:	44 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs	:	8

Monsieur Alain MOUS ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 9^{ème} Vice-président.

10- Poste de 10^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« CENTRE AQUATIQUE - EQUIPEMENTS »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Annie JACQUET.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
Mme Annie JACQUET : 45 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 7

Madame Annie JACQUET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée 10^{ème} Vice-présidente.

11- Poste de 11^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« COOPERATION JEUNESSE - SOCIAL »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Catherine JOLY.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 52 bulletins
Mme Catherine JOLY : 46 VOIX, dont 2 pouvoirs
Bulletins Blancs : 6

Madame Catherine JOLY ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée 11^{ème} Vice-présidente.

- Formation du Bureau et élection de ses membres,

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, procède à la nomination du Bureau Communautaire, conformément à l'organisation suivante :

- le Président,
- les 11 Vice-Présidents,
- + 4 membres :

Le Bureau communautaire est composé des membres suivants :

<u>Président</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>1^{er} Vice-Président</u>	Monsieur Kévin GENGOUX (Bogny sur Meuse)
<u>2^{ème} Vice-Président</u>	Monsieur Denis BINET (Rocroi)
<u>3^{ème} Vice-Président</u>	Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières)
<u>4^{ème} Vice-Président</u>	Madame Maryse COUCKE (Sevigny La Forêt)
<u>5^{ème} Vice-Président</u>	Monsieur André LIEBEAUX (Gué D'hossus)
<u>6^{ème} Vice-Président</u>	Madame Elisabeth BONILLO (Les Mazures)
<u>7^{ème} Vice-Président</u>	Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
<u>8^{ème} Vice-Présidente</u>	Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)

9^{ème} Vice-Président

10^{ème} Vice-Président

11^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain MOUS (Haulmé)

Madame Annie JACQUET (Renwez)

Madame Catherine JOLY (Monthermé)

- Monsieur Jean-Pierre COLINET (Joigny Sur Meuse),
- Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne),
- Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (Laifour),
- Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny).

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

- Charte de l'Elu Local,

1. L'Elu Local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'Elu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élue local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élue local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élue local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élue local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

- Création De la conférence des Maires et élection de ses membres,

Le Conseil des Maires est une instance informelle qui réunit le président de la Communauté de Communes et les Maires des Communes appartenant à la Communauté

Le Conseil des Maires peut être consulté sur des choix stratégiques, des propositions fiscales, des projets d'investissements en amont des dossiers ou sur toutes questions importantes avant examens et décisions par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, procède à la nomination du Conseil des Maires, conformément à l'organisation suivante :

- *le Président,*
- *les 30 maires des Communes Membres*

Le Conseil des Maires est composé des membres suivants :

Président

Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Membres

*Madame Nathalie TAVERNIER (Blombay)
Monsieur Kévin GENGOUX (Bogny-sur-Meuse)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidele)
Monsieur Dominique COSENZA (Deville)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Jérôme TISSOUX (Ham Les Moines)
Monsieur Joël RICHARD (Harcy)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Monsieur Jean-Pierre COLINET (Joigny-sur-Meuse)
Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (Laifour)
Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency)
Madame Marie-Christine TESSARI (Le Chatelet Sur Sormonne)
Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Madame Catherine JOLY (Monthermé)
Madame Catherine BOUILLON (Murtin-Bogny)
Monsieur Freddy THEVENIN (Neuville Les This)
Madame Annie JACQUET (Renwez)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Danniël THIEBAUX (Saint Marcel)
Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
Monsieur François DENEUX (Sormonne)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
Monsieur Geoffrey THEVENIN (This)
Monsieur Luc LALLOUETTE (Tournavaux)
Monsieur Fabrice MAURICE (Tremblois Les Rocroi)*

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

- *Délégation de pouvoir du Président,*

L'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit une liste de délégations que le Conseil Communautaire peut donner au Président pour la durée de son mandat.

Ces délégations permettent de garantir une bonne continuité et une réactivité de l'activité communautaire.

Nous vous proposons de déléguer les pouvoirs suivants au Président pour la durée de son mandat :

- 1) *Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.*

- 2) *De décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts (remboursement anticipé avec ou sans indemnité compensatrice, refinancement du capital restant dû et, éventuellement, des indemnités).*
- 3) *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
Ancienne rédaction issue de l'ordonnance n°2005-645 du 6 Juin 2005 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 4) *Passer les contrats d'assurance (ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents).*
- 5) *Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (les Domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.*
- 6) *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.*
- 7) *Créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires.*
- 8) *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.*
- 9) *Conclure des contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour des périodes d'absence prévisible ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service.*
- 10) *Fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts*
- 11) *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni d'échanges.*
- 12) *Réaliser les lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € pour une durée maximale de 12 mois.*
- 13) *Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter.*

En cas d'empêchement du Président, l'exercice de la suppléance pour ces délégations d'attributions sera assuré par le premier Vice-Président et ou les Vice-Présidents ayant délégation.

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil de Communauté portant sur les mêmes objets.

Le Président devra rendre compte à chacune des assemblées délibérantes des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte de déléguer les pouvoirs cités ci-dessus au président pour la durée de son mandat.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Commission « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Président de la Commission :</u>	Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières)
<u>Membres :</u>	Madame Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-Sur-Meuse) Monsieur Denis BINET (Rocroi) Monsieur Mickaël LECLERE (LONNY) Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt) Madame Elisabeth BONILLO – DERAM (Les Mazures) Madame Annie JACQUET (Renwez) Monsieur Patrice RAMELET (Sury) Madame Catherine JOLY (Monthermé) Monsieur André LIEBEAUX (Gué D’hossus)

Commission « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Présidente de la Commission :</u>	Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
<u>Membres :</u>	Monsieur Christian MICHAUX (Taillette) Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne) Madame Laurence DROMZEE (Bogny Sur Meuse) Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi) Monsieur Aurélien PAYON (Monthermé) Madame Sylviane BENTZ (Rocroi) Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez) Monsieur Denis BINET (Rocroi) Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny) Madame Elisabeth BONILLO – DERAM (Les Mazures) Madame Nicole JEANNESSON (Thilay) Madame Catherine JOLY (Monthermé) Monsieur Alain MOUS (Haulmé) Madame Annie JACQUET (Renwez)

Commission « URBANISME - HABITAT » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Président de la Commission :</u>	Monsieur André LIEBEAUX (Gué d’Hossus)
<u>Membres :</u>	Madame Corinne COSENZA (Deville) Monsieur Christian MICHAUX (Taillette) Monsieur Bruno LELIEUX (Thilay) Monsieur Jean-Pierre DUBOIS (Monthermé) Monsieur Eric COMPERO (Bogny Sur Meuse) Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez) Monsieur Jean-Pierre COLINET (Joigny Sur Meuse) Madame Nathalie TAVERNIER (Blombay) Monsieur Denis BINET (Rocroi) Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency)

Commission « ENVIRONNEMENT » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Présidente de la Commission :</u>	Madame Elisabeth BONILLO – DERAM (Les Mazures)
<u>Membres :</u>	Monsieur Jérôme NOEL (Bogny-Sur-Meuse) Monsieur Eric ANDRY (Bourg Fidèle) Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne) Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency) Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez) Monsieur Freddy THEVENIN (Neuville les This) Monsieur Alain MOUS (Haulmé) Monsieur Patrice RAMELET (Sury) Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (Laifour) Monsieur François DENEUX (Sormonne)

Commission « AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Président de la Commission :</u>	Monsieur Patrice RAMELET
<u>Membres :</u>	Madame Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-Sur-Meuse) Monsieur François DENEUX (Sormonne) Madame Annie JACQUET (Renwez) Monsieur André LIEBEAUX (Gué D'hossus) Monsieur Denis BINET (Rocroi) Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières) Madame Nathalie DAVIN (Les Hautes Rivières) Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt) Madame Catherine JOLY (Monthermé) Madame Claudie LATTUADA (Monthermé)

Commission « CULTURE » :

<u>Président :</u>	Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)
<u>Présidente de la Commission :</u>	Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
<u>Membres :</u>	Monsieur Dominique COSENZA (Deville) Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi) Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt) Monsieur Aurélien PAYON (Monthermé) Monsieur Bruno LELIEUX (Thilay) Madame Sandie PHILIPPOT (Bogny Sur Meuse) Madame Claudie LATTUADA (Monthermé) Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (LAIFOUR) Monsieur Francis ROUSCHOP (Bogny sur Meuse) Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures) Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny) Monsieur William NOEL (Bogny Sur Meuse) Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)

Commission « INFRASTRUCTURES - TRAVAUX » :

Président : Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Président de la Commission : Monsieur Alain MOUS (Haulmé)

Membres :
Monsieur Jean-Pierre GRIZOU (Renwez)
Monsieur Jean-Pierre DUBOIS (Monthermé)
Monsieur Jean-Pierre COLINET (Joigny Sur Meuse)
Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (Laifour)
Monsieur Francis ROUSCHOP (Bogny Sur Meuse)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Monsieur Denis DISY (Les hautes Rivières)
Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
Monsieur Jérôme NOEL (Bogny Sur meuse)

Commission « CENTRE AQUATIQUE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS » :

Président : Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Présidente de la Commission : Madame Annie JACQUET (Renwez)

Membres :
Monsieur Jean-Pierre GRIZOU (Renwez)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)
Monsieur Aurélien PAYON (Monthermé)
Monsieur Jérôme NOEL (Bogny Sur Meuse)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)

Commission « COOPERATION – JEUNESSE ET SOCIAL » :

Président : Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Président de la Commission : Madame Catherine JOLY (Monthermé)

Membres :
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)
Madame Sylviane BENTZ (Rocroi)
Monsieur Aurélien PAYON (Monthermé)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Eric COMPERO (Bogny Sur Meuse)
Madame Sandie PHILIPPOT (Bogny Sur Meuse)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

- Constitution de la CLECT,

Afin d'évaluer les charges inhérentes aux compétences transférées des communes à l'EPCI, il est nécessaire de constituer une commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Chaque commune membre doit être représentée au sein de la CLECT. Les délégués, membres d'un Conseil Municipal, peuvent être ou non un membre du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la composition de la Commission CLECT suivante :

Titulaires

Madame Nathalie TAVERNIER
Madame Stéphanie SGIAROVELLO
Monsieur Eric ANDRY
Monsieur Dominique COSENZA
Monsieur André LIEBEAUX
Monsieur Jérôme TISSOUX
Monsieur Joël RICHARD
Monsieur Alain MOUS
Monsieur Jean-Pierre COLINET
Monsieur Jean-Marie GARDELLIN
Monsieur Patrick FONDER
Madame Marie-Christine TESSARI
Monsieur Denis DISY
Madame Elisabeth BONILLO - DERAM
Monsieur Mickaël LECLERE
Monsieur Régis DEPAIX
Madame Catherine JOLY
Madame Catherine BOUILLON
Monsieur Freddy THEVENIN
Madame Annie JACQUET
Monsieur Yannick ROSSATO
Monsieur Denis BINET
Monsieur Daniel THIEBAUX
Madame Maryse COUCKE
Monsieur François DENEUX
Monsieur Patrice RAMELET
Monsieur Christian MICHAUX
Madame Nicole JEANNESSON
Monsieur Geoffrey THEVENIN
Monsieur Luc LALLOUETTE
Monsieur Fabrice MAURICE

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

- Fixation des indemnités des Elus,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant le calcul des indemnités de fonction mensuelles des Président et Vice-Présidents des Communauté de Communes est réglementé par les articles L5211-12, R5214-1 et R5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces textes prévoient que les indemnités soient encadrées de la manière suivante :

- pour une population de 20 000 à 49 999 habitants, l'indemnité du Président est au maximum de 67.50 % de l'indice brut 1015. Il est proposé d'allouer 85% de cette indemnité soit 57.37% de l'indice Brut Terminal de l'Echelle Indiciaire de la Fonction publique,
- pour une population de 20 000 à 49 999 habitants, l'indemnité des Vice-Présidents est au maximum de 24.73 % de l'indice brut Terminal. Il est proposé de nommer 11 vice-présidents et d'allouer une indemnité au taux de 20.60 % de l'Indice Brut Terminal (Taux identique appliqué lors des élections de 2017 qui avait été calculée avec une enveloppe indemnitaire Globale correspondant à 10 vice-présidents).

Entendu les explications,

Après étude et propositions,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 17 Juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents comme suit :

- Président : 57.37 % de l'indice Brut Terminal.
- Vice-Présidents : 20.60 % de l'indice Brut Terminal.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

- Election des représentants de l'EPCI à différents organismes.

La **Commission d'Appel d'Offres** doit être composée de la manière suivante :

Un Président (Qui est le Président de l'EPCI) et de 5 membres de l'assemblée délibérante (5 titulaires + 5 suppléants).

Il est donc nécessaire de fixer 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Président de Commission : Monsieur Régis DEPAIX

Membres Titulaires

Monsieur Alain MOUS

Monsieur Kévin GENGOUX

Monsieur Denis BINET

Madame Maryse COUCKE

Madame Elisabeth BONILLO DERAM

Membres Suppléants

Monsieur Patrice RAMELET

Monsieur Yannick ROSSATO

Madame Sylviane BENTZ

Monsieur Luc LALLOUETTE

Monsieur Patrick MONVOISIN

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts du **Parc Naturel Régional des Ardennes**, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Monsieur Régis DEPAIX

Délégué Suppléant

Monsieur Kévin GENGOUX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts d'**Ardennature**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Madame Maryse COUCKE

Madame Catherine JOLY

Délégués Suppléants

Madame Sylviane BENTZ

Madame Elisabeth BONILLO

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de l'**ABMS (Association des Bords de Meuse et Semoy)**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Madame Elisabeth BONILLO

Monsieur André LIEBEAUX

Délégués Suppléants

Monsieur Denis BINET

Madame Maryse COUCKE

Monsieur Christian MICHAUX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de la **Mission Locale de Revin**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Madame Catherine JOLY

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de la **Mission Locale de Charleville-Mézières**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Monsieur Kévin GENGOUX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts du Comité Départemental d'Action Sociale, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Madame Sandie PHILIPPOT

Délégué Suppléant

Monsieur Régis DEPAIX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts d'Ardennes Développement, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Monsieur Kévin GENGOUX

Délégués Suppléants

Monsieur Denis DISY

Monsieur Patrice RAMELET

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts du **Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais**, dénommé **VALODEA**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Luc LALLOUETTE

Monsieur Ali BITAM

Monsieur Yannick ROSSATO

Délégués Suppléants

Madame Nathalie DAVIN

Madame Elisabeth BONILLO-DERAM

Monsieur Alain MOUS

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts d'**Ardennes Compétences Territoriales**, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Madame Sandie PHILIPPOT

Délégué Suppléant

Monsieur Régis DEPAIX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts d'**Initiative Ardennes**, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Denis DISY

Délégués Suppléants

Monsieur Patrice RAMELET

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de l'organisme **ID Champagne Ardenne**, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Monsieur Denis DISY

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts d'**ENERCOOP ARDENNES**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 1 délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Monsieur André LIEBEAUX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de l'**Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Kévin GENGOUX

Monsieur Yannick ROSSATO

Monsieur André LIEBEAUX

Délégués Suppléants

Monsieur Alain MOUS

Madame Mickaël LECLERE

Monsieur Régis DEPAIX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Conformément aux statuts de la **Commission consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets**, il est nécessaire de procéder à la nomination de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Madame Elisabeth BONILLO - DERAM

Délégués Suppléants

Monsieur Régis DEPAIX

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances de **l'Office de Tourisme Intercommunautaire**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Monsieur Denis BINET

Monsieur Kévin GENGOUX

Madame Maryse COUCKE

Monsieur Mickaël LECLERE

Monsieur Alain MOUS

Madame Catherine JOLY

Madame Laurence DROMZEE

Délégués Suppléants

Madame Elisabeth BONILLO-DERAM

Monsieur Brice FAUVARQUE

Monsieur Jean-Marie GARDELLIN

Madame Annie JACQUET

Madame Marie-Christine TESSARI

Madame Nicole JEANNESSON

Monsieur Aurélien PAYON

Monsieur Dominique COSENZA

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances « **PROTEAME** ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire

Délégué Suppléant

Monsieur Régis DEPAIX

Monsieur Denis DISY

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances pour la **programmation des fonds LEADER du PNR des Ardennes**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

Monsieur Guy MONEDIERE

Madame Angéla GUIOST

M. PIRE ABITANTE

Monsieur Jean-Paul DUMONT

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués titulaires et délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances du **Comité Technique**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

Monsieur Régis DEPAIX

Monsieur Kévin GENGOUX

Monsieur Denis BINET

Madame Annie JACQUET

Madame Elisabeth BONILLO-DERAM

Monsieur François DENEUX

Madame Maryse COUCKE

Monsieur Mickaël LECLERE

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués titulaires et délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d' Ardenne » au sein des instances du **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Monsieur Régis DEPAIX	Monsieur Kévin GENGOUX
Monsieur Denis BINET	Madame Maryse COUCKE
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM	Madame Annie JACQUET

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués titulaires et délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d' Ardenne » au sein des instances pour le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Monsieur Régis DEPAIX	Monsieur Denis BINET
Monsieur Kévin GENGOUX	Madame Catherine JOLY
Monsieur André LIEBEAUX	Monsieur Yannick ROSSATO
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM	Monsieur Mickaël LECLERE
Mme Stéphanie SGIAROVELLO	Monsieur Joël RICHARD

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

II- FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

2-1 Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget Annexe MARPA RENWEZ

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE MARPA RENWEZ

Lors de l'élaboration du BP 2020, certaines dépenses (Achat de réfrigérateur, évier etc...) n'ont pas été prévus, il est donc nécessaire de prévoir des crédits au Chapitre 21. Il convient donc d'établir une Décision Budgétaire Modificative :

Il est nécessaire d'établir la décision budgétaire modificative n°2 – Budget Annexe – MARPA RENWEZ comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses :

Chap 21 – Cpte 2135 – Installations générales, agencements, amgts des constructions :
+ 3 000.00 €

Chap 21 – Cpte 2184 – Mobilier : **+ 7 000.00 €**

Recettes :

Chap 16 – Cpte 1641 – Emprunts : **+ 10 000.00 €**

Le Conseil Communautaire accepte cette **Décision Budgétaire Modificative n° 2 pour le Budget Annexe – MARPA RENWEZ** et autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

2-2 Tarifs 2020 – Salles Intercommunales - Annule et Remplace la délibération 2019-176,

Le Conseil Communautaire :

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur les tarifs 2020 des Salles Intercommunales,

Considérant que par erreur, ce sont les tarifs 2018 qui ont été saisis et non ceux de 2019 et repropasé pour l'année 2020, il convient d'annuler et remplacer la délibération n° 2019/176 du 18/11/2019.

*Il vous est proposé d'approuver les tarifs suivants des Salles Intercommunales applicables à partir du **1^{er} Janvier 2020** :*

- Location de la salle du terrain de football de Thilay :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : **61 € / jour**
 - Extérieurs : **82 € / jour**

- Location du hall de la salle des sports de Bogny-Sur-Meuse (vin d'honneur uniquement) :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : **102 € / jour**
 - Extérieurs : **122 € / jour**

- Location du gymnase du Collège Rue Bernisseaux :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : **234 € / jour**
 - Extérieurs : **356 € / jour**

- Location du cosec de Bogny-Sur-Meuse :
 - Associations ou habitants de la CCVPA :
 - Forfait 1 jour : **406 €**
 - Pour « Manifestations culturelles » (Salle équipée) :
*Forfait Soirée : **153 €**
*Forfait week-end : **305 €**
 - Forfait 1 jour « LOTO » (Salle à équiper) : **254 €**
 - Par demi-journée supplémentaire : **153 €**
 - Extérieurs :
 - Forfait 1 jour : **762 €**
 - Par demi-journée supplémentaire : **356 €**

- Location de la salle des fêtes de Laifour (vin d'honneur uniquement)
 - Associations ou habitants de la CCVPA : **61 € / jour**

- Extérieurs : **82 € / jour**

- Location du COSEC de Monthermé :

- 15 € / heure + charges de gardiennage

- Salle Polyvalente Elie Badré (Les Hautes-Rivières) :

Pour la location du rez-de-chaussée (salle principale, cuisine, bar et salle annexe 1)

CAUTION **508.00 €**

Constat de matériels, mobiliers endommagés **Remboursement à prix coûtant**

Constat de ménages non ou mal effectués Forfait **92.00 €**

Tarifs particulier hors CCVPA

Journée ou soirée en semaine **457.00 €**

Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) **812.00 €**

Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) **1005.00 €**

Tarifs habitant de la CCVPA

Journée ou soirée en semaine **132.00 €**

Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) **315.00 €**

Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) **437.00 €**

ou du jeudi au lundi matin)

Tarifs association de la CCVPA*

Journée ou soirée en semaine **122.00 €**

Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) **183.00 €**

Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) **295.00 €**

ou du jeudi au lundi matin

*au-delà de 3 locations dans l'année, tarifs habitant de la CCVPA qui s'appliquent

Tarifs Entreprise de la CCVPA*

Journée ou soirée en semaine **122.00 €**

Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) **183.00 €**

Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) **295.00 €**

ou du jeudi au lundi matin

*au-delà de 3 locations dans l'année, tarifs habitant de la CCVPA qui s'appliquent

Pour la location des salles annexe 3 (salle sans sanitaires)

CAUTION **305.00 €**

Constat de matériels, mobiliers endommagés **Remboursement à prix coûtant**

Constat de ménages non ou mal effectués Forfait **46.00 €**

Tarifs particulier hors CCVPA : Journée ou soirée	82.00 €
Tarifs habitant de la CCVPA : Journée ou soirée	41.00 €
Tarifs association de la CCVPA : Journée ou soirée	Gratuit
Tarifs Entreprise de la CCVPA : Journée ou soirée	Gratuit

Location de vaisselle

1 lot de couverts pour 50 convives (comprend tout sauf les verres)	26.00 €/lot
1 lot de verres pour 50 convives (comprend les 3 sortes de verres)	26.00 €/lot
Constat de casse de vaisselle	2.00 €/unité

- Club House (Les Hautes-Rivières) :

Tarifs CCVPA :	173.00 €
Tarifs hors CCVPA :	254.00 €
Tarifs association CCVPA :	102.00 €
Tarifs Entreprise CCVPA :	102.00 €
Caution Club House :	153.00 €

- Cosec (Les Hautes-Rivières) :

Badge (remplacement en cas de perte) :	51.00 €
Clés avec barillets (remplacement en cas de perte) :	122.00 €
Location court de Tennis (5 séances) :	31.00 €

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le document nécessaire à la réalisation de l'opération ainsi que tout document y étant afférent.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

2-3 Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget Annexe REOM.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE REOM

L'activité du service nécessite d'établir les modifications suivantes :

Il est nécessaire d'établir la décision budgétaire modificative n°3 – Budget Annexe REOM comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chap 011 – Cpte 6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement :	- 5 000 €
Chap 011 – Cpte 61521 – Entretien et réparations bâtiments publics :	- 5 000 €
Chap 011 – Cpte 61551 – Matériel roulant :	- 10 000 €
Chap 67 – Cpte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieur) :	+ 9 350 €
Chap 67 – Cpte 678 – Autres charges exceptionnelles :	+ 10 650 €

Le Conseil Communautaire accepte cette **Décision Budgétaire Modificative n° 3 pour le Budget Annexe REOM** et autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

III- INFRASTRUCTURES – TRAVAUX

3-1 Acquisition d'un bâtiment à Rocroi,

Le Conseil Communautaire :

Vu la délibération N°2020-124 prise par le Conseil Communautaire prise le 26 juin 2020.

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur l'acquisition d'un bâtiment à Rocroi pour l'installation d'un Service Gestion Comptable (SGC) de la DDFIP,

- La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne souhaite faire l'acquisition d'un bâtiment à Rocroi (08230) et situé au 5, Rue Noël de Champagne (ancienne Ecole de Musique), (cadastré section AB n°484, pour une surface de 233 m²).
- Ce bâtiment est un immeuble complet de 2 niveaux et sera destiné à l'installation du futur SGC.
- Il vous est proposé de faire l'acquisition de ce bâtiment auprès de d'Habitat 08 au prix estimatif de 45.000 €.
- Le maximum de subventions et d'aides possibles seront recherchées pour le financement de cette opération.
- Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tout document nécessaire à cette affaire

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

3-2 Etudes de développement du Musée de la bataille de Rocroi et de la guerre de 30 ans.

Le Conseil Communautaire :

Il vous est proposé :

- de procéder à la consultation des cabinets spécialisés afin de pouvoir mener des études pour le développement du Musée de la bataille de Rocroi et de la guerre de 30 ans. Le ou les cabinets retenus devront faire des propositions d'amélioration et de développement dans les domaines suivants :

→L'immobilier,

→L'attractivité,

→La scénographie.

Le ou les cabinets retenus auront la charge d'affiner les besoins de cette réalisation, afin de conseiller le maître d'ouvrage, ceci en prenant bien évidemment en compte toute la dimension «développement durable » (économie d'énergie, matériaux...etc...) et bien entendu d'affiner le montant de l'investissement.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, ainsi que tout document y étant afférent.
- de rechercher le maximum de subventions et d'aides possibles pour le financement de cette opération.

52 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs

Pour extrait certifié conforme,
Rocroi, le 17/07/2020
Le Président, M. Régis DEPAIX.